



COMMISSION DEPARTEMENTAL FUTSAL

PROCES VERBAL N° 01

Réunion du Mardi 08 Septembre 2020 à 18h00

Présents: Michel STOUPY, Abdou ADDANI, Gauthier DESMAREZ, Pascal BRASSART et Nadir HAMLA

Invités: Benoît CHAPPE (Secrétaire du District), Maximilien FRADIN (CTR PPF)

Excusé: Abdel EL MOUADDABE,

Absent: Alexis LUTRA,

Arrêt pour raisons personnelles de Dominique et Quentin LINDENBERGER. La commission les remercie pour leur investissement

Ordre du jour

1- Accueil du président

Le président Michel STOUPY, ouvre la séance en accueillant les membres pour cette réunion et les remercie de leur présence

2- Championnat Futsal

Benoit CHAPPE fait le point des inscriptions pour le championnat Futsal spécifique. Dix clubs s'étaient préalablement engagés, mais deux se sont retirés suite à une mauvaise compréhension, pensant qu'il s'agissait du Futsal hivernal

-Equipes engagées en Championnat spécifique Futsal:

- ✓ CA Villers Semeuse 1,
- ✓ Charleville Entente Municipale 1,
- ✓ Charleville Entente Municipale 2,

- ✓ CS Sedan Ardennes 1,
- ✓ Entente Sportive Charleville 1,
- ✓ Vrignoise 1,
- ✓ Montcy Notre Dame AS 1,
- ✓ Unicité 1.

-Concernant la Coupe de France Futsal, quatre équipes se sont engagées :

- ✓ Grandpré AS 1,
- ✓ CA Villers Semeuse 1,
- ✓ Charleville Entente Municipale 1,
- ✓ CS Sedan Ardennes 1.

-Un rappel sera effectué au club participant au Championnat Futsal afin de les inciter à s'engager. Un mail avait déjà été envoyé à l'ensemble des clubs (Futsal et Libre)

-Abdou ADDANI éprouve des difficultés pour obtenir une salle par la municipalité de Sedan. Plusieurs solutions sont envisagées, mais le club du CSSA n'a toujours pas de salle à ce jour, et ceci, à quelques jours du début du championnat
Les membres s'étonnent qu'un club phare tel que le club du CSSA soit si peu considéré par la municipalité

-Le championnat Futsal spécifique se déroulera sur 7 journées et débutera semaine 39

3- Règlements et lois du jeu

Gautier DESMAREZ nous présente les modifications apportées au règlement Futsal pour la saison 2020/2021, basées sur les changements dans le règlement des championnats nationaux Sénior

- Modifications apportées au règlement Futsal :

- Coup d'envoi : celui-ci peut maintenant se faire en avant comme en arrière.
- But possible sur coup d'envoi. Si le but au coup d'envoi est contre son camp : Corner pour l'équipe adverse
- 6 mètres du gardien : passe possible dans la surface à ses coéquipier – adversaire en dehors de la surface, sinon à rejouer

-Gautier reviens sur les problèmes rencontrés avant match, lors de la présentation de la licence non active ou non validé. Dans de tel cas, l'arbitre ne peut interdire au joueur de participer à la rencontre

-Michel STOUPY revient sur l'arbitrage de la saison passée et du succès d'avoir mis 2 arbitres officiels à chaque rencontre de la 1^{ère} phase. Ainsi, la formule proposé en 2019/2020 sera reconduite cette saison. Deux arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre de la 1^{ère} phase et dans la mesure du possible, avec un officiel spécifique Futsal et un arbitre en formation

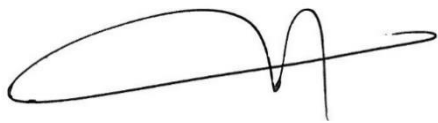
-Le District s'engage à régler les frais de l'arbitre en formation, reste à la charge des clubs, le règlement de l'arbitre officiel

4- Divers et tour de table

Michel STOUPIY insiste sur le fait que la commission des terrains doit classer les différentes salles en niveau Futsal1 à Futsal4. Pour les compétitions District, le niveau Futsal4 suffit. Pour les compétitions Régionales, le niveau Futsal3 suffit.

Les niveaux Futsal1 et Futsal2 sont pour classer les installations utilisées en compétitions D1 et D2

Le Président Michel STOUPIY



Le Secrétaire Benoit CHAPPE

